

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/12/03/2018011520/justel>

Dossier numéro : 2017-12-03/15

Titre

3 DECEMBRE 2017. - Arrêté royal portant fixation du modèle de la carte de légitimation mentionnée à l'article 24, paragraphe 3, de la loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques, pour le secteur des communications électroniques

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 03-03-2022 inclus.

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 06-04-2018 page : 32335

Entrée en vigueur : 16-04-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2021-12-15/16, art. 6, 002; En vigueur : 13-03-2022>